



COMMUNE DE PULLY

Municipalité

Direction de l'administration générale,
des finances et des affaires culturelles

Préavis N° 19-2003

Pully, le 30 octobre 2003

La Municipalité de Pully au Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions des articles 97 et suivants du règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous soumettre notre projet de budget pour 2004.

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Synthèse du budget 2004

En résumé, le projet de budget de la bourse communale 2004 se présente comme suit:

Total des revenus	Fr. 114'494'990.--
Total des charges	Fr. 119'829'680.--
Excédent des charges	Fr. -5'334'690.--

Pour comparaison de budget à budget:

Total des "Revenus" 2004	Fr. 114'494'990.--
Total des "Revenus" 2003	Fr. 122'517'520.--
Diminution	Fr. -8'022'530.--

Total des "Charges" 2004	Fr. 119'829'680.--
Total des "Charges" 2003	Fr. 131'913'430.--
Diminution	Fr. -12'083'750.--

Considérations générales

L'élaboration du budget 2003 avait déjà montré qu'il n'était plus possible d'en maîtriser tous les paramètres sans procéder à une réflexion s'articulant autour des éléments suivants :

- le plan des investissements et ses priorités ;
- la politique du personnel et sa rémunération ;
- les dépenses dans les secteurs des biens, services et marchandises ;
- les recettes par le biais de la fiscalité communale.

Une première étape a été franchie par la présentation en juin 2003 d'un plan d'investissement quadriennal remanié, dont la refonte devrait aboutir en été 2004 à une présentation plus conforme à nos moyens financiers.

Au niveau de la politique du personnel, nous enregistrons une diminution de 3,70 postes, à laquelle s'ajoute le gel d'un certain nombre d'autres postes qui ne seront pas repourvus en 2004. Ce travail de longue haleine mené par le Service du personnel a commencé à porter ses fruits et devrait, à terme, conduire à une meilleure répartition des tâches et des responsabilités au sein de l'administration communale.

Suite aux lignes directrices pour le budget 2004, adoptées en juillet par la Municipalité, un gros travail de recherche d'économies a été entrepris par toutes les directions. Cela a abouti à un premier train de mesures applicables dès le budget 2004. La réflexion s'est poursuivie avec la mise sur papier d'une deuxième série de propositions qui demande, avant d'être exécutoire, d'être étudiée en détail. Ce deuxième train d'économies amènera des changements au niveau des prestations comme au niveau des mentalités administratives ; il devrait être appliqué dès les budgets 2005 et suivants.

En chiffres, les efforts de la Municipalité et de toutes les directions concernées ont permis de contenir les charges communales dans des limites acceptables et à enregistrer les économies suivantes :

- a) charges salariales : -0,8 millions de francs
- b) biens, services et marchandises : -3,5 millions de francs

En matière de comparaison, cet effort important ramène ces rubriques budgétaires très proches de celles enregistrées dans les comptes 2002.

Année après année, la Municipalité déplore le report incessant des charges que l'Etat nous impose. Les perspectives à venir ne sont guère encourageantes.

N'oublions pas que si, de budget à budget, la participation de Pully aux charges dites cantonales et de péréquation est ramenée de Fr. 51,1 mios en 2003 (*budget voté*) à Fr. 42,88 mios, selon la projection pour l'année 2004, cela est dû au fait que dès 2004 nous ne participons plus au Fonds de régulation EtaCom (en 2003 : 11,68 mio), ni au Fonds Bavaud (en 2003 : 3,176 mio), puisque ces participations ont été compensées par la bascule d'impôt consécutive à la mise en place d'EtaCom.

La participation 2004 aux charges cantonales et de péréquation prend en considération notre quote-part :

- aux transports publics (4,84 mio de francs) ;
- au fonds de péréquation horizontale (6,275 mio de francs) ;
- aux mesures actives pour le marché du travail – MAMT (0,3 mio de francs)
- à la facture sociale y compris l'enseignement spécialisé (31,465 mio de francs) .

Pour le budget de la commune de Pully, toujours plus malmenée par une classification ne tenant pas compte de son rôle de ville-centre, ni des prestations par habitant, la charge supplémentaire se monte ainsi à 6,50 millions de francs.

Les limites du supportable pour les contribuables pulliérens sont atteintes. La Municipalité a eu l'occasion d'en faire part au comité de l'UCV, au groupe des villes et aux députés de l'arrondissement électoral ; et nous comptons revenir à la charge prochainement.

En ce qui concerne les différentes taxes et tarifs communaux, le budget 2004 prend en compte un réajustement des taxes d'amarrage et de l'assainissement qui ne couvrent plus leurs frais d'exploitation. Par contre le tarif de vente de l'électricité sera réduit, en moyenne de 2,0 cts/kwh, grâce notamment aux bons résultats des années précédentes. Par ailleurs, nous menons des négociations tarifaires avec Lausanne.

De plus, la Municipalité, soucieuse de la situation financière de Pully, a confié à la société ComRating une étude analytique qui a abouti à une classification, utilisable vis-à-vis des instituts prêteurs. La note obtenue : AA- nous classe dans la première partie de l'échelle de notation.

Sans entrer dans les détails de cette note, deux éléments pèsent négativement dans la balance, il s'agit du déficit d'autofinancement et d'un niveau restreint du cash-flow.

Cette appréciation vient conforter la Municipalité dans sa volonté de rééquilibrer l'assiette fiscale et de contenir les dépenses en prenant, dès maintenant, des mesures d'économies.

Au sujet des dépenses, il paraît intéressant de prendre connaissance du tableau comparatif des charges épurées qui est significatif quant aux dépenses réelles de fonctionnement:

	2004 en francs	2003 en francs	Ecart en francs	En %
Total des <u>charges</u> budgétaires	119'829'680.--	131'913'430.--	-12'083'750.--	-9.16
dont à déduire, pour analyse affinée:				
- Imputations internes	-4'966'070.--	-4'651'050.--	-315'020.--	
Sous-totaux	114'863'610.--	127'262'380.--	-12'398'770.--	-9.74
- Amortissements	-1'313'030.--	-1'244'290.--	-68'740.--	
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	-990'000.--	-990'000.--	0.--	
Total des <u>charges</u> budgétaires épurées	112'560'580.--	125'028'090.--	-12'467'510.--	-9.97
Part des <u>dépenses</u> aux diverses charges cantonales	-42'880'400.--	-51'132'740.--	8'252'340.--	-16.14
Dépenses nettes de fonctionnement	69'680'180.--	73'895'350.--	-4'215'170.--	-5.70

Revenus

Rappel : la bascule d'impôt qui a été imposée aux communes dans le cadre des mesures EtaCom a fixé notre coefficient à 68,7%. L'augmentation de notre participation à diverses charges cantonales et de péréquation a contraint la Municipalité à proposer une augmentation de notre coefficient communal d'impôt. Celui-ci a été fixé à 76% pour l'année 2004.

Au sujet de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, nous devrions enregistrer en 2004 les corrections apportées à la taxation des revenus 2003. Considérant le fait que la projection annoncée pour l'année 2003 devrait être inférieure aux prévisions jugées optimistes, il paraît dès lors évident que nous en mesurerons les effets négatifs en 2004. Les spécialistes en la matière s'entendent pour dire que le taux de croissance présumé pris en considération pour la projection budgétaire 2003, soit 8%, ne devrait en fait pas dépasser 5 à 6%. Nous avons tenu compte de ce nouveau paramètre pour estimer les recettes fiscales y relatives. Il en est de même pour la budgétisation de l'impôt sur la fortune.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été réapprécié sur la base des informations tirées de l'analyse du bouclage des comptes 2002.

La suppression de l'impôt sur les successions et donations entre époux et en ligne directe descendante ne devrait avoir qu'une conséquence financière relative, puisque appliquée aux seuls cas qui pourront se présenter en 2004, étant entendu que les taxations pour les années antérieures à 2004 demeurent acquises aux conditions des précédents arrêtés d'impôt en vigueur pour les années concernées.

Les autres postes des revenus n'appellent pas de remarques particulières.

Personnel communal

Effectif

Un effort important a été consenti par les services afin de diminuer les effectifs pour 2004. Deux collaborateurs qui sont partis à la retraite au Service de l'électricité n'ont pas été remplacés. Diverses réorganisations et rationalisations des postes de travail ont conduit à la diminution de 1,7 poste supplémentaire par le jeu des diminutions de pourcentage notamment. Cet effort se poursuivra en 2004 puisque tous les départs annoncés feront l'objet d'une réévaluation de la nécessité du remplacement et de redistribution des tâches. Une revalorisation des prestations dans divers services est également à l'étude.

Indexation

Pour 2004, une indexation de 0.5% a été portée au budget après une estimation basée sur l'indice du coût à la consommation du mois de septembre dernier. A moins d'un changement important en octobre, cette prévision paraît réaliste.

Nouvelle échelle des salaires

Les effets de la nouvelle échelle se font sentir pour 2004 puisque nous avons budgeté une masse salariale de 780'000 francs inférieure au budget 2003. En effet, outre les diminutions de postes, les augmentations annuelles ont été attribuées de manière restrictive. De plus, ces augmentations qui étaient de l'ordre de 3% dans l'ancienne échelle, ne sont plus que de 2%. Enfin, elles ne sont pas octroyées systématiquement et peuvent être supprimées de cas en cas.

Ecoles

Les effectifs des services psycho-pédagogique, administratif et de l'office d'orientation professionnelle des écoles restent encore rattachés à la Commune en 2004. Néanmoins les charges salariales et sociales devraient déjà nous être intégralement remboursées par le canton en 2004, selon les indications que nous avons reçues du Département formation et jeunesse. Le transfert aura lieu dans le courant de l'année, des négociations devant encore avoir lieu avec le canton pour assurer une transition optimale aux collaborateurs.

Conclusions

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver:

1. Le projet de budget de la Bourse communale pour l'exercice 2004
dont le résumé est le suivant:

● Charges	Fr.	119'829'680.--
● Revenus	Fr.	<u>114'494'990.--</u>
● Excédent des charges	Fr.	<u>-5'334'690.--</u>

Après:

● des amortissements de	Fr.	<u>1'313'030.--</u>
● des attributions aux fonds de réserve et de renouvellement de	Fr.	<u>990'000.--</u>
● des prélèvements sur les fonds de réserves et de renouvellement de	Fr.	<u>-431'800.--</u>

2. Le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux
des services industriels (Budget EMR)

Fr. 450'000.--

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic La secrétaire

J.-F. Thoney

C. Martin